



La récitation quotidienne des Tehilim, après la prière du matin, concerne, sans distinction, les synagogues des 'Hassidim 'Habad, celles des Achkenazim et celles qui suivent le rite polonais, puisse D.ieu leur prêter longue vie.

Par amour pour chaque Juif, et eu égard à la grande importance et à la finalité profonde de cette récitation publique, qui exerce son effet littéralement sur l'ensemble du peuple juif, dans ses besoins matériels, "enfants, santé et opulence" et également spirituels, il est de notre devoir d'intervenir, par tous les moyens possibles, pour l'instaurer dans toutes les synagogues, quel qu'en soit le rite.